Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20261016-202610070-DE

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14
Date de la convocation		
09/10/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
04/09/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 9 octobre 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Corentin DAUVIER, Stéphane LE CLINCHE, Julien TUVACHE, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Marie SANTIAGO, Matthias de MAUROY, Laurence MORICE, Anthony SERGENT, Gaylord SOATTO.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Mylène REBUT a donné pouvoir à Mr Matthias de MAUROY. Mr Simon FORET a donné pouvoir à Mr Corentin DAUVIER.

Était absent : Mr Jérôme GILBERT

2026-10-070 Approbation du protocole d'accord avec la société « Prestige Réalisation » relatif à la commercialisation et à la vente des lots du lotissement les cerisiers

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
- le Code de l'urbanisme ;
- la délibération n° 2022-15-1202 du 15 décembre 2022 portant création du lotissement communal dénommé « le lotissement des cerisiers » ;
- la délibération n° 2023-11-051 fixant le prix de vente des lots ;
- le projet de protocole d'accord à intervenir entre la commune de Moulins et la SAS Prestige Réalisation ;

Considérant

Que la commune de Moulins est propriétaire des terrains constituant le lotissement communal « les cerisiers, comprenant 21 lots destinés à l'habitation ;

Que la commune souhaite assurer la commercialisation et la vente de 12 lots dans les meilleures conditions, dans le respect des intérêts de la collectivité ;

Que la société Prestige Réalisation dont le siège social est situé 3 rue des Artisans NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35230) représentée par Monsieur Jean-Marie TANG, a proposé à la commune de mettre en œuvre un partenariat portant sur la commercialisation, la prospection, la réservation et l'acquisition des 12 lots du lotissement ;

Que les parties souhaitent formaliser leurs engagements respectifs dans le cadre d'un protocole d'accord précisant notamment les conditions de commercialisation, les modalités de vente des lots, les engagements de la société et ceux de la commune ;

Que le projet de protocole annexé à la présente délibération définit notamment :

- les lots concernés par l'opération ;
- les conditions et prix de cession des lots ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20261016-202610070-DE

- les modalités de commercialisation et de réservation ;
- les engagements respectifs de la commune et de la société ;
- les conditions et délais de réalisation des ventes ;
- les modalités de règlement du prix ;
- les éventuelles conditions suspensives ;
- les modalités de résiliation ou de caducité du protocole.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

Article 1er – Approbation du protocole

D'approuver le protocole d'accord à conclure entre la commune de Moulins et la société Prestige Réalisation relatif à la commercialisation et la vente des 12 lots du lotissement communal « les cerisiers», tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 – Conditions de vente

D'approuver le principe de la vente des 12 lots concernés selon les conditions et les prix fixés dans le protocole d'accord et, le cas échéant, dans les actes de vente.

Article 3 – Autorisation de signature

D'autoriser Madame le Maire à signer ledit protocole d'accord ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 4 – Actes de vente

D'autoriser Madame le Maire, dans le respect des compétences du Conseil municipal et des règles applicables aux cessions immobilières des collectivités territoriales, à engager les démarches nécessaires à la réalisation des ventes et à signer les documents administratifs correspondants.

Article 5 – Recettes

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe communal, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 6 – Exécution

Madame le Maire sera chargée de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Madame le Préfet de l'Ille-et-Vilaine et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

A l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal approuvent le protocole d'accord avec la société « Prestige Réalisation » relatif à la commercialisation et à la vente des lots du lotissement les cerisiers.

La secrétaire,
Isabelle GRÉGOIRE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 16 octobre 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins